

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 06199

Numéro SIREN : 509 624 540

Nom ou dénomination : AREA PARTICIPATION

Ce dépôt a été enregistré le 29/07/2022 sous le numéro de dépôt B2022/031442

AREA Participation

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'associé unique
AREA Participation
260 avenue Jean Monnet
69500 BRON

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AREA Participation relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Estimations comptables

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2021 s'établit à 1 214 millions euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « Immobilisations financières » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 20 juin 2022

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Edouard Demarcq

AREA PARTICIPATION

Annexes des comptes | Exercice clos le 31 décembre 2021

L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels dont le total du bilan et le résultat de la période s'élèvent pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 respectivement à :

Bilan	1 216 108 377,39 €
Résultat 2021	207 796 795,98 €

1 FAITS CARACTERISTIQUES

Avec l'amélioration des trafics en 2021 les dividendes reçus d'AREA sont en augmentation sans toutefois retrouver le montant enregistré en 2019 avant la crise COVID-19 :

- 2019 = 244 316 745 €
- 2020 = 197 516 515 €
- 2021 = 212 935 616 €

Malgré la baisse des dividendes reçus d'AREA par rapport à 2019, la société AREA PARTICIPATION a poursuivi le remboursement du crédit vendeur consenti par APRR selon l'échéancier prévu au contrat. Après versement de l'échéance de 100 000 000 € en 2021 le solde à rembourser au 31/12/2021 est de 198 400 000 €.

Impact de la guerre en Ukraine

La guerre actuellement menée par l'Etat Russe contre l'Ukraine et les sanctions économiques consécutives prises par de nombreux pays contre la Russie et réciproquement, vont amplifier le risque de pénurie et d'augmentation des coûts de l'énergie, des matières premières et produits semi-finis, pouvant en cela impacter APRR/AREA et ses clients, sans qu'il soit à date possible d'en mesurer les effets

2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, ainsi que du règlement de l'ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 relatifs à la réécriture du plan comptable général 2016, applicables à la clôture de l'exercice.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

2.1 Immobilisations incorporelles

Néant

2.2 Immobilisations corporelles

Néant

2.3 Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur valeur brute, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition additionné des frais. Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participation est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée à hauteur de la différence.

La valeur d'inventaire des titres de participation est déterminée sur la base de leur valeur d'utilité, estimée en fonction des flux de trésorerie futurs actualisés.

L'estimation des flux futurs de trésorerie nécessite l'appréciation de l'expérience et performance historique ainsi que de l'ensemble des conditions économiques et contractuelles qui régiront l'activité opérationnelle sur la période résiduelle d'exploitation. Les réalisations effectives futures pourront par conséquent être différentes des estimations effectuées

2.4 Stock

Néant

2.5 Clients et comptes rattachés

Néant

2.6 Provisions pour risques et charges

Néant.

2.7 Autres informations significatives

La société est membre d'un groupe d'intégration fiscale dont la société tête de groupe est la société FINANCIERE EIFFARIE à Vélizy-Villacoublay. La société AREA PARTICIPATION enregistre dans ses comptes la charge d'impôt dont elle serait redevable en l'absence d'intégration fiscale. La société tête de groupe enregistre dans ses comptes les charges ou économies d'impôts résultant de l'intégration fiscale.

3 NOTES SUR LE BILAN

3.1 Etat des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

Etat des créances

	Montant brut	A 1 an au plus	Produits à recevoir	Dont entreprises liées APRR
Créances clients				
Autres créances				
Taxe sur la valeur ajoutée	4 674	4 674		
Groupe et associés				
Personnel				
Ch. Const avanc.				
Prêts	2 103 703	2 103 703		2 103 703
Total	2 108 377	2 108 377		2 103 703

Etat des dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Dont entreprise liée APRR
Emprunts et dettes financières divers	199 848 697	101 448 697	98 400 000		199 848 697
Fourn et comptes rattachés	2 160	2 160			
Personnel et comptes rattachés					
S.sociale et autres organismes sociaux					
TVA					
Autres impôts et taxes versements assimilés					
Autres dettes					
Groupe et associés	1 355 218	1 355 218			
Total	201 206 075	102 806 075	98 400 000		199 848 697

4 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Analyse des charges et des produits concernant les entreprises liées (APRR/AREA)

	Montant	Dont APRR
Ventes	0	0
Autres charges et charges externes	- 701	
Intérêts financiers (produit)		
Charges financières	3 193 170	3 193 170

5 AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

5.1 Capitaux propres

Le Capital Social est composé de 97 157 000 parts détenu à 100% par APRR

Capitaux propres	Montants au 31/12/2020	Affectation du résultat 2020	Dividendes	Montants au 31/12/2021
Capital social	97 157 000			97 157 000
Réserve légale	9 715 700			9 715 700
Prime émission	388 480 000			388 480 000
Report à nouveau	228 091 167	192 477 479	-108 815 840	311 752 806
Résultat 2020	192 477 479	-192 477 479		0
Résultat 2021				207 796 796
Total	915 921 346	0	-108 815 840	1 104 902 302

Filiales et Participations

AREA

- Capital : 82 899 809 €
- Quote part capital : 99.84 %
- Capital souscrit versé : 82 899 809 €
- Prêts et avances : 0
- Chiffre d'affaires 2021 : 630 063 856,42 €
- Résultat au 31/12/2021 : 253 319 416,59 €
- Dividendes reçus par AREA PARTICIPATION de sa filiale : 212 935 616,42 €

Effectif moyen au cours de l'exercice

Néant

6 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(Décret du 30/12/2008)

Le montant des honoraires du Cabinet PricewaterhouseCoopers, commissaires aux comptes, au titre de leur contrôle légal s'élève à 1 800 € HT pour l'année 2021.

7 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

7.1 Avec APRR

Nature, objet et montant :

Contrat d'achat des actions de la société AREA signé le 25 novembre 2014 pour un montant de 1 214 000 000 €.

Contrat de Crédit Vendeur pour un prêt de 728 400 000 € signé le 25 novembre 2014 : Remboursement le 31/12/2021 de 100 000 000 €

Convention d'avances intra groupe signée le 19 décembre 2014 : Le montant de l'avance est de 2 103 703 € au 31/12/2021.

8 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

AREA PARTICIPATION entre dans le périmètre de la société APRR pour l'établissement des comptes consolidés effectués par cette société.

Exprimé en K€

PASSIF	31/12/2021	31/12/2020
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
Capital	97 157	97 157
Primes d'émission, de fusion, d'apport	388 480	388 480
Réserve légale	9 716	9 716
Autres réserves		
Report à nouveau	311 753	228 091
Résultat de l'exercice	207 797	192 477
Subventions d'investissements		
Provisions réglementées		
TOTAL I	1 014 902	915 921
<u>AUTRES FONDS PROPRES</u>		
Apports gratuits du concédant		
Avances conditionnées		
TOTAL I BIS		
<u>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</u>		
Provisions pour litiges		
Provisions pour indexation des avances		
Provisions pour renouvellement des immobilisations		
Provisions pour impôts		
Provisions pour autres risques et charges		
Provisions pour engagements sociaux		
TOTAL II		
<u>DETTES</u>		
Emprunts	199 849	300 348
Avances des collectivités territoriales (indexation comprise)		
Avances de l'Etat (indexation comprise)		
Avances du groupe (indexation comprise)		
Autres dettes financières		
Sous total Dettes financières	199 849	300 348
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2	5
Autres dettes		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Dettes fiscales (impôt sur les bénéfices)		
Autres dettes	1 355	16
Sous total Autres dettes	1 355	16
Produits constatés d'avance		
TOTAL III	201 206	300 370
<u>ECARTS de CONVERSION - PASSIF</u>		
TOTAL IV		
TOTAL GENERAL	1 216 108	1 216 291

Exprimé en K€

	31/12/2021	31/12/2020
PRODUITS d'EXPLOITATION		
- Péages		
- Redevances des Installations Commerciales (et Ass.)		
- Autres produits		
Chiffre d'affaires		
CHARGES d'EXPLOITATION		
. Achats stockés et non stockés		
. Services extérieurs		
. Redevance domaniale		
. Entretien des Infrastructures		
. Autres services extérieurs	-1	4
Sous total Achats et charges externes	-1	4
. Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations		
. Contribution économique territoriale		
. Taxe pour l'aménagement du territoire		
. Autres impôts, taxes et versements assimilés		
Sous total Impôts, taxes et versements assimilés		
. Salaires et traitements		
. Intéressement et abondement sur intéressement et participation		
. Charges sociales		
Sous total Charges de personnel		
. dotations aux amortissements des immobilisations		
-dotations aux provisions renouvellement des immobilisations		
. dotations prov. s/actif circulant : créances		
. dotations amort & prov pour risques et charges		
. dotations aux amortissements des charges à répartir		
. dotations aux provisions de caducité		
. reprises sur amortissements et provisions		
Sous total Dotations aux amortissements et aux provisions		
. autres charges		
. Production immobilisée		
. Subventions d'exploitation		
. Transferts de charges à la construction		
. Transferts de charges d'exploitation		
. Autres produits divers		
Sous total Autres charges nettes d'exploitation		
Total des charges d'exploitation (Total II)	-1	4
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	1	-4
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (Total III)		

Exprimés en K€

	31/12/2021	31/12/2020
PRODUITS FINANCIERS		
- de participations	212 936	197 517
- d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
- intérêts et autres produits assimilés		
- différences positives de change		
- reprises sur provisions		
- Intérêts Capitalisés		
Total des produits financiers (Total IV)	212 936	197 517
CHARGES FINANCIERES		
- Intérêts et autres charges assimilées	3 193	4 410
- Différences négatives de change		
Sous total	3 193	4 410
- Dotations aux amort.frs et primes s/emprunts		
- Dotations aux provisions pour indexation des avances et divers		
Total des charges financières (Total V)	3 193	4 410
2 - RESULTAT FINANCIER (IV-V)	209 742	193 106
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I à V)	209 743	193 102
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
- sur opérations de gestion		
- sur opérations en capital :		
. produits de cession d'éléments d'actif		
. subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice		
- autres produits		
- reprises sur provisions		
- transfert de charges exceptionnelles		
Total des produits exceptionnels (Total VI)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
- Sur opérations de gestion		
- Valeurs comptables des éléments immobilisés et financiers cédés		
- Autres charges		
- Dotations exceptionnelles - Amortissements		
- Dotations exceptionnelles - Provisions		
Total des charges exceptionnelles (Total VII)		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)		
Participations des salariés aux résultats (VIII)		
IMPOTS sur les BÉNÉFICES (IX)	1 946	625
5 - BENEFICE ou PERTE (I à IX)	207 797	192 477

Compte	Libellé	31/12/2021	31/12/2020	Ecart
PARTICIPATIONS				
PARTICIPATIONS				
261100	TITRES DE PARTICIPATION - ACTI	1 214 000 000,00	1 214 000 000,00	
TOTAL PARTICIPATIONS		1 214 000 000,00	1 214 000 000,00	
TOTAL PARTICIPATIONS		1 214 000 000,00	1 214 000 000,00	
PRETS				
PRETS				
274700	PRETS	2 103 702,73	2 286 350,73	-182 648,00
TOTAL PRETS		2 103 702,73	2 286 350,73	-182 648,00
TOTAL PRETS		2 103 702,73	2 286 350,73	-182 648,00
ETATS ET AUTRES ORGANISMES SOCIAUX				
ETATS ET AUTRES ORGANISMES SOCIAUX				
445660	TVA DED/AUTR.BIENS&SERV.	4 138,01	3 714,39	423,62
445860	TVA/FACT.NON PARVENUES	536,31	901,73	-365,42
TOTAL ETATS ET AUTRES ORGANISMES SOCIAUX		4 674,32	4 616,12	58,20
TOTAL ETATS ET AUTRES ORGANISMES SOCIAUX		4 674,32	4 616,12	58,20
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES				
512300	SG DEPENSES	0,34	-92,28	92,62
TOTAL VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES		0,34	-92,28	92,62
TOTAL VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES		0,34	-92,28	92,62
TOTAL GÉNÉRAL		1 216 108 377,39	1 216 290 874,57	-182 497,18

Compte	Libellé	31/12/2021	31/12/2020	Ecart
CAPITAL				
CAPITAL				
101310	CAPITAL SOUSCRIT APPELE	97 157 000,00	97 157 000,00	
TOTAL CAPITAL		97 157 000,00	97 157 000,00	
TOTAL CAPITAL		97 157 000,00	97 157 000,00	
PRIME EMISSION				
PRIME EMISSION				
104100	PRIMES D'EMISSION	388 480 000,00	388 480 000,00	
TOTAL PRIME EMISSION		388 480 000,00	388 480 000,00	
TOTAL PRIME EMISSION		388 480 000,00	388 480 000,00	
REPORT A NOUVEAU				
REPORT A NOUVEAU				
106110	RESERVE LEGALE	9 715 700,00	9 715 700,00	
TOTAL REPORT A NOUVEAU		9 715 700,00	9 715 700,00	
TOTAL REPORT A NOUVEAU		9 715 700,00	9 715 700,00	
REPORT A NOUVEAU				
REPORT A NOUVEAU				
110000	REPORT A NOUVEAU CREDITEUR	364 217 586,21	249 465 706,94	114 751 879,27
119000	REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	-52 464 780,00	-21 374 540,00	-31 090 240,00
TOTAL REPORT A NOUVEAU		311 752 806,21	228 091 166,94	83 661 639,27
TOTAL REPORT A NOUVEAU		311 752 806,21	228 091 166,94	83 661 639,27
EMPRUNTS				
EMPRUNTS				
162300	PRET APRR	198 400 000,00	298 400 000,00	-100 000 000,00
162310	INTERETS COURUS NON ECHUS	1 448 697,20	1 948 495,34	-499 798,14
TOTAL EMPRUNTS		199 848 697,20	300 348 495,34	-100 499 798,14
TOTAL EMPRUNTS		199 848 697,20	300 348 495,34	-100 499 798,14
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES				
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES				
408100	FRNS B&S-FACTURES NON PARVENUE	2 160,00	5 439,02	-3 279,02
TOTAL DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		2 160,00	5 439,02	-3 279,02
TOTAL DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		2 160,00	5 439,02	-3 279,02
AUTRES DETTES				
AUTRES DETTES				
451500	GPE INT.FISC.	1 355 218,00	15 594,00	1 339 624,00
TOTAL AUTRES DETTES		1 355 218,00	15 594,00	1 339 624,00
TOTAL AUTRES DETTES		1 355 218,00	15 594,00	1 339 624,00
TOTAL GÉNÉRAL		1 008 311 581,41	1 023 813 395,30	-15 501 813,89

Compte	Libellé	31/12/2021	31/12/2020	Ecart
AUTRES SERVICES EXTERIEURS				
AUTRES SERVICES EXTERIEURS				
622600	HONORAIRES	-853,35	4 147,50	-5 000,85
622710	FRAIS D'ACTES	88,29	82,20	6,09
627800	FRAIS BANCAIRES	64,09	102,84	-38,75
TOTAL AUTRES SERVICES EXTERIEURS		-700,97	4 332,54	-5 033,51
TOTAL AUTRES SERVICES EXTERIEURS		-700,97	4 332,54	-5 033,51
TOTAL GÉNÉRAL		-700,97	4 332,54	-5 033,51

Compte	Libellé	31/12/2021	31/12/2020	Ecart
PARTICIPATION				
PARTICIPATION				
761100	REVENUS TITRES PARTICIP	212 935 616,42	197 516 515,18	15 419 101,24
TOTAL PARTICIPATION		212 935 616,42	197 516 515,18	15 419 101,24
TOTAL PARTICIPATION		212 935 616,42	197 516 515,18	15 419 101,24
INTERETS				
INTERETS				
661510	INT COMPTE COURANT APRR	3 193 170,41	4 410 109,37	-1 216 938,96
TOTAL INTERETS		3 193 170,41	4 410 109,37	-1 216 938,96
TOTAL INTERETS		3 193 170,41	4 410 109,37	-1 216 938,96
IMPOTS				
IMPOTS				
695100	IMPOTS SUR BENEF.DUS EN FRANCE	1 946 351,00	624 594,00	1 321 757,00
TOTAL IMPOTS		1 946 351,00	624 594,00	1 321 757,00
TOTAL IMPOTS		1 946 351,00	624 594,00	1 321 757,00
TOTAL GÉNÉRAL		218 075 137,83	202 551 218,55	15 523 919,28

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 29 JUIN 2022

Le 29 juin 2022 à 8 heures 45, au 3/7 place de l'Europe à Vélizy-Villacoublay (78140),

La société APRR, société anonyme au capital de 33 911 446.80 euros, dont le siège social est à Saint Apollinaire (21850), 36, rue du Docteur Schmitt, immatriculée sous le numéro 016 250 029 RCS Dijon représentée par son Président Directeur Général, Philippe Nourry,

Agissant en qualité d'associé unique, ci-après dénommée "l'Associé Unique", de la société AREA PARTICIPATION, société par actions simplifiée au capital de 97 157 000 euros ayant son siège social à Bron (69500), 260, avenue Jean Monnet, immatriculée sous le numéro 509 624 540 RCS Lyon, ci-après dénommée la "Société",

Après avoir rappelé que :

- La société PriceWaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux comptes de la Société a été dûment avisé des présentes ;
- Les documents suivants ont été remis à l'Associé Unique :
 - Les comptes annuels sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 (bilan, compte de résultat et annexe) ;
 - Le rapport de gestion du Président ;
 - Le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice ;
 - Le texte des résolutions soumises au vote ;

A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Pouvoir pour les formalités.

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance des rapports du Président et du Commissaire aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 comprenant le compte de résultat, le bilan et son annexe, tels qu'ils lui ont été présentés et qui se soldent par un bénéfice de 207 796 795,98 euros. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Associé Unique prend acte que la Société n'a engagé aucune dépense ou charge non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, il donne quitus au Président de sa gestion pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat

L'Associé Unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021, soit 207 796 795,98 euros de la façon suivante :

Le bénéfice distribuable de l'exercice s'élevant à	207 796 795,98 €
Augmenté du report à nouveau précédent de	364 217 586,21 €
Formant un total de	<u>572 014 382,19 €</u>
Sera réparti comme suit :	
- Dividende de 1,60 € par action	155 451 200,00 €
- Prélèvement pour être reportée à nouveau de la somme de	416 563 182,19 €
Total	<u>572 014 382,19 €</u>

Compte tenu des acomptes de 1,60 euros par action versés les 30 août 2021 et 28 février 2022 respectivement pour 0,54 euro et 1,06 euro, aucun dividende ne sera mis en paiement.

Afin de satisfaire l'obligation d'information visée à l'article 243 bis du code général des impôts nous vous rappelons les dividendes versés au titre des trois derniers exercices :

2020		
Nombre d'actions	97 157 000	
Dividende unitaire		0,80 €
Revenus éligibles à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du CGI	77 725 600,00 €	
Revenus non éligibles à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du CGI		-
<hr/>		
2019		
Nombre d'actions	97 157 000	
Dividende unitaire		1,50 €
Revenus éligibles à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du CGI	145 735 500,00 €	
Revenus non éligibles à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du CGI		-
<hr/>		
2018		
Nombre d'actions	97 157 000	
Dividende unitaire		1,33 €
Revenus éligibles à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du CGI	129 218 810,00 €	
Revenus non éligibles à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du CGI		-

TROISIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour formalités

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales en découlant.

Des décisions ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique.

Philippe Mourry
Pour APRR, Associé Unique

